

GIE Point + Entreprises - Bilan de clôture

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dès 1988 et dans le cadre de son action en faveur du développement économique, la Ville de Besançon a décidé de soutenir la création d'entreprises, à travers une pépinière installée rue Violet, dont la mission d'animation et de prestations de services aux entreprises, a été confiée par convention à un gestionnaire, le GIE Point + Entreprises.

Cette convention du 1^{er} septembre 1994 étant arrivée à son terme le 31 mars 1995, date à laquelle il a été décidé de confier cette gestion à l'Association Rive Boutique de Gestion, il vous est demandé de régulariser les comptes du GIE à cette date.

L'aide de la Ville de Besançon consistait dans :

- la mise à disposition au gestionnaire de bâtiments municipaux.
- la mise à disposition de mobiliers et matériels.
- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. Cette dotation prévue au budget 1995 s'élève à 388 300 F.

Conformément à la convention précitée, je vous demande d'autoriser le versement au GIE Point + Entreprises, du quart de la subvention annuelle de fonctionnement soit 97 075 F correspondant au premier trimestre 1995.

Si le Conseil Municipal en est d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 961.0 article 657 service 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.